Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 30 (1938)
Heft: 7

Artikel: La corporation impossible
Autor: Ducommun, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384148

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La corporation impossible.

Par *Charles-F. Ducommun.*

C'est surtout en Suisse française que les corporatistes se démènent. Nos populations laborieuses veulent la paix sociale. « Nous annonçons, leur disent nos adversaires, la seule doctrine susceptible d'amener une ère de paix entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers. Seul un statut corporatif mettra fin à ce dangereux chaos. Nous voulons construire dans le cadre du canton! Pas de centralisation! » Ces appels trouvent quelque écho chez des citoyens foncièrement pacifiques mais qui n'ont pas approfondi ces problèmes économiques et sociaux. Il importe donc que nous fassions, en quelques pages, le tour complet du problème de la corporation.

Assassinat ou mort naturelle?

Pour un corporatiste convaincu, les corporations n'ont pas empêché la France de l'ancien régime de « s'épanouir au cours de 19 siècles de progrès incontestés . . . » (Bouvier), et c'est à la Révolution française qu'il faudrait imputer le désordre actuel. Elle aurait arraché à la France ce qu'elle avait de plus typiquement français, l'ordre corporatif, et, sans la propagande des « Lettres anglaises » de Voltaire, sans l'édit de Turgot, le corps social de la France n'eût pas été miné.

Cependant, tout se fût écroulé quand même; Voltaire, Turgot, la Révolution, Le Chapelier, les libéraux ne firent qu'abréger une longue agonie; il y eut concomitance de deux phénomènes: la révolution politique et la révolution économique. A certains points de vue, il est regrettable que le cours de l'histoire ait permis la superposition de ces deux éléments qui, en réalité, n'eurent que très peu de relations de cause à effet. L'histoire d'autres pays confirme cette réfutation. Et il est bien téméraire d'attribuer aux corporations ces « 19 siècles de progrès incontestés ». Pendant ces 19 siècles, les progrès furent très lents, voire même insignifiants, ce qui ne veut pas dire que nous les contestions, ni même que la corporation soit responsable de cette stagnation. Le développement prodigieux auquel nous assistons est très récent; au point de vue matériel, l'humanité vient de faire au cours de 150 ans plus de progrès qu'elle n'en fit en 20 siècles. En tout cas, dans l'état où elles se trouvaient avant leur disparition (on a exécuté le moribond), les corporations n'auraient pas pu s'adapter à l'évolution industrielle qui bouleversait tout, rompait toutes les digues traditionnelles. L'Angleterre donnait le ton, le capitalisme y faisait ses premiers ravages sociaux mais lui assurait un développement

technique extrêmement rapide. En France, il fallait s'y adapter coûte que coûte, moissonner en dehors du champ trop restreint de la corporation les capitaux énormes nécessaires aux grandes entreprises; l'actionnaire apparaît. Les corporations venaient d'être détruites; il est regrettable que nous n'ayons pas assisté en France à leur carence et à leur fin naturelle: Les entreprises industrielles commencent à utiliser leurs sous-produits, envahissent plusieurs secteurs, s'occupent de l'extraction de la matière première, de la production et de ses branches annexes, de l'échange, elles organisent elles-mêmes la consommation de leurs produits, elles deviennent tentaculaires, verticalement et horizontalement; le cadre professionnel a disparu.

Deux vertus défuntes.

Les corporatistes romands nous assurent que la corporation moderne ne serait pas semblable à cette institution moyenâgeuse qui est morte de vieillesse et de paralysie. Ainsi, en insistant sur quelques différences fondamentales, les corporatistes essayent de nous rassurer. Or, c'est précisément parce que le corporatisme ne peut plus être celui d'antan que nous n'en voulons plus. Car, en dépit de ses défauts, le vieux corporatisme moyenâgeux avait deux vertus capitales, irrémédiablement perdues aujourd'hui, l'une économique, l'autre sociale:

1° Dans le régime corporatif d'antan, les marchés étant géographiquement restreints, maîtres et compagnons se répartissant équitablement le revenu de leurs petites entreprises, la consommation et la production se réglaient automatiquement l'une sur l'autre. C'est ce qu'a démontré H. Dubreuil. Le corporatisme permettait alors de boucler le circuit économique. Maintenant, après deux siècles, le problème du circuit s'est tellement aggravé, qu'un néo-corporatisme serait incapable d'offrir la moindre solution, même partielle. La solution doit être audacieuse, moderne, radicale et scientifique. Elle résidera dans une autre méthode et dans un nouveau critère de rémunération des divers facteurs de la production (voir « Revue syndicale suisse », mai et juin 1938).

2° La valeur sociale des anciennes corporations résidait non seulement dans le fait que le patron travaillait lui-même en compagnie de ses quelques ouvriers, mais surtout dans le fait que ce patron était le propriétaire de l'entreprise. Ce point a une importance énorme. C'est à cet aspect du problème que nous allons nous attacher.

Il y a patron et « patron ».

Un petit patron indépendant (seul propriétaire de son entreprise) occupait dix ouvriers. Il aimait ses ouvriers et l'harmonie régnait dans l'atelier. Il comprenait la situation matérielle de ses employés parce que la promiscuité journalière lui avait permis d'entretenir avec eux des relations d'homme à homme.

Voici qu'un jour le front du patron s'assombrit: les ouvriers d'une mine d'Europe centrale se sont mis en grève et les actions de cette entreprise lointaine accusent une grave défaillance. Or, notre petit patron suisse possède quelques actions. Il se fâche, il perd tout sentiment, il vitupère, il maudit «ces sales grévistes». Pourquoi ces deux attitudes? Vis-à-vis de ses propres ouvriers, il est patron et collaborateur intime; vis-à-vis des pauvres mineurs il est actionnaire lointain et inflexible. Cette parabole en dit long. Tout le monde moderne y est condensé.

La valeur mobilière a liquidé définitivement la vraie corporation.

L'exemple que nous venons de citer est typique; or, dans notre économie actuelle, les petits patrons indépendants tendent à disparaître. Il n'y en a même plus 10 pour cent. Tout se transforme en sociétés anonymes, minuscules ou gigantesques. C'est le règne de l'actionnaire. Il y a encore des gens qui s'appellent patrons mais qui ont derrière eux des actionnaires à satisfaire. Les corporatistes nous font croire qu'un « patron » dans une société anonyme est un homme avec qui l'on peut discuter comme avec un petit patron indépendant. Non, dans une société par actions, la collaboration entre le capital et le travail ne peut pas se régler entre directeur et employés. Le directeur n'est pas le vrai patron; il est entre le marteau et l'enclume. Il n'est pas libre de s'entendre avec les ouvriers et de donner satisfaction aux revendications des ouvriers parce qu'il n'engage pas sa seule fortune. Préconiser un contact étroit et obligatoire entre ouvriers et «patrons» pour avoir la paix sociale, c'est tout simplement illusoire. La corporation n'aurait de la valeur que si, comme au moyen âge, le patron incarnait l'entreprise. La paix est possible, mais autrement et sur un autre plan.

L'ère de la déshumanisation.

Le capital est maintenant dépersonnalisé. Le patronat réel n'existe plus. Il est impossible de traiter avec lui au sein de l'entreprise. C'est à la Bourse qu'il faudrait se rendre. C'est le règne du titre au porteur. Et même si toutes les valeurs mobilières étaient nominatives, à quoi cela nous avancerait-il? Tout est éparpillé. Le vrai patronat est fuyant, changeant, émigrant, introuvable, insaisissable, abstrait. Et les corporatistes nous proposent de prendre contact avec lui? La bonne blague! Le marché des titres a tué la collaboration féconde au sein de l'entreprise.

Depuis la période d'avant-guerre, l'emploi de capitaux étrangers à l'entreprise s'est généralisée; loin de craindre d'user de tels capitaux, l'entrepreneur fait de cet usage le but essentiel de ses efforts. Divers économistes ont calculé dans quelle mesure un entrepreneur peut augmenter ses bénéfices ou produire à meilleur marché en recourant aux capitaux étrangers. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Le crédit à long terme a fécondé notre économie en la déshumanisant. Il ne nous appartient pas de le déplorer; nous nous bornons à constater qu'il est impossible de tarir la source de cette évolution. Ce serait un suicide économique. La corporation (la vraie, celle qui avait les deux vertus mentionnées au début de cet article) n'était possible que dans un monde économique primitif. L'introduction des valeurs mobilières a fait sauter ces cadres étroits; les valeurs mobilières ont permis la constitution de capitaux, constitution qui s'est dégagée et libérée des cercles d'intérêts locaux.

Le patronat introuvable.

On n'assiste pas à la concentration absolue des entreprises annoncée par Marx, mais à une transformation de chaque entreprise, à une dissolution de la communauté par l'éparpillement du capital qui rend le patronat introuvable et la corporation illusoire. La volonté des actionnaires doit s'exprimer dans les assemblées générales. Mais, dans la plupart des cas, l'actionnaire ne vient même pas à ces assemblées. Comment voulez-vous discuter avec lui d'homme à homme? Des économistes et des statisticiens ont remarqué que la participation aux assemblées était en moyenne de 5 à 15 pour cent! « Que viendrait d'ailleurs faire la masse des actionnaires dans une assemblée générale? dit Werner Sombart. Elle se compose pour la plus grande partie de gens auxquels le guichetier de leur banque a imposé l'achat d'une action dont ils ne savent souvent pas à quelle entreprise elle appartient, qui ignorent certainement les buts poursuivis par cette entreprise et n'ont pas la moindre idée de la manière dont est organisée son exploitation. » L'actionnaire montre ainsi son ignorance des nécessités de l'exploitation et souvent même son ignorance tout court. D'ailleurs, l'on achète un jour, l'on revend le lendemain. Le capital est aussi frivole que ceux qui veulent «organiser» son rôle dans la corporation!

Le capital irresponsable.

Les représentants du facteur capital renoncent même à leur droit de vote, de discussion. C'est pourquoi l'on émet aujourd'hui une telle quantité de « parts de jouissance ». Dans un trust de tabacs, les titres ne donnant pas droit au vote représentent un capital cinq fois plus élevé que celui dont disposent les votants. Avec lesquels les corporatistes entendent-ils faire une corporation?

Des négociateurs irresponsables.

Il s'agit du cas contraire à celui que nous venons de citer. On émet des actions ordinaires qu'on distribue à certaines personnes, aux fondateurs, par exemple, avec reconnaissance du droit de vote bien qu'aucun actif réel n'y corresponde. Les corporatistes pourraient-ils appeler de telles gens des représentants du capital?

Chassé-croisé.

Les sociétés ne se contentent pas d'échanger leurs titres; elles échangent aussi des membres des conseils de surveillance. Une entreprise se fait représenter dans une autre entreprise. Certains cartels, par exemple, font occuper, par 50 hommes, 300 postes dans 100 sociétés aux capitaux énormes et dont l'activité s'étend aux branches industrielles les plus diverses! Citons encore les sociétés de substitution dont les actions représentent celles d'autres sociétés et ont cours en leur lieu et place. De telles sociétés prennent toutes sortes de formes dont la plus importante est la « société de contrôle » ou « holding company », qui se constitue par l'absorption d'autres sociétés dont elle rachète la majorité des actions et émet à leur place ses propres titres (obligations, actions, parts de jouissance, etc.).

Quand les corporatistes nous auront débrouillé tout ça, nous dormirons tous de notre dernier sommeil!

Les vrais patrons ne sont donc pas ceux que l'on voit, ni même ceux que l'on suppose... encore moins ceux que l'on nous propose!

Il n'y a plus d'entrepreneurs libres.

Le financement n'est pas une abstraction, un simple aspect de processus de l'entreprise, car il exerce une influence dominante sur la structure même de l'entreprise; il arrive fréquemment que l'entreprise emprunteuse se transforme uniquement parce que le patronat invisible et anonyme impose des limites à l'indépendance de l'« entrepreneur » (!), du patron!

Ah! si l'on savait à qui doivent obéir certains petits boulangers, certains petits bouchers des grandes villes!

La corporation était faite pour des hommes libres... des patrons qui méritaient ce nom.

Le patronat heimatlos et ubiquiste.

De grandes fabriques de chaussures ont des centaines de succursales à l'étranger. Les gérants ne sont pas les patrons, et les patrons sont encore moins les représentants du facteur « capital ». Alors, à quoi rime la corporation? A quelle porte heurter pour causer avec S. M. le Capital? Adresse inconnue!

L'éparpillement de la main-d'œuvre.

Un fait sur lequel les corporatistes n'insistent pas, c'est que la dépersonnalisation a touché non seulement le capital mais aussi le travail. L'industrialisation a rendu l'*ouvrier interchangeable**.

---

* Ce phénomène que l'on constate même dans l'artisanat n'implique nullement l'abandon de la formation professionnelle, qui reste une absolue nécessité nationale. Plus que jamais nous avons besoin d'ouvriers qualifiés et qui aiment leur métier.

C'est une constatation de grande portée. Nous avons démontré plus haut que l'éparpillement du capital suffisait déjà à rendre la corporation impossible. Or, voici qu'au capital interchangeable s'ajoute la main-d'œuvre interchangeable. La vraie corporation ne saurait prendre pied dans un tel régime puisqu'elle ne peut être construite que sur la stabilité de rapports humains, personnels, constants.

Un peu de réalisme.

Après avoir constaté l'immense portée du problème et la dispersion du facteur « capital », comment pourrait-on parler sérieusement de corporatisme et surtout de corporatisme cantonal? Il ne pourrait s'agir que d'une erreur ou d'une tromperie.

Puisque le capital est si généralement éparpillé, c'est sur le plan du revenu national qu'il faut porter les débats; c'est sur ce plan-là qu'il faut s'entendre, en attendant mieux, car il faut se servir de la base la plus large possible. Le problème des relations de patron à salarié est du domaine national, pour le moins, puisque le capital déborde les frontières. En une telle matière, le cantonalisme est une ineptie.

L'unification économique est une nécessité nationale.

Un fédéralisme tel que celui que traduit partiellement la loi Duboule est très préjudiciable au pays, car, en Suisse comme partout, l'anarchie des prix est due à l'anarchie des salaires et des conditions de travail. Il faut une base au moins nationale en attendant mieux. C'est ce que nous avons compris et c'est ce que désirent les patrons clairvoyants. C'est une erreur de régler les rapports entre patrons et ouvriers sur le plan cantonal. Le fédéralisme n'a que faire là dedans. Il n'est pas besoin de démontrer qu'aucune grande branche industrielle n'est strictement cantonale. « Les cantons ne constituent plus des entités économiques indépendantes les unes des autres.» (Message du Conseil fédéral concernant le projet de loi sur la formation professionnelle, 1928.)

Peut-on revenir en arrière?

Pour cela, il faudrait d'abord s'attaquer à la société anonyme; or, elle a rendu à l'humanité des services immenses et elle est appelée à en rendre de plus grands encore. Il y a beaucoup de griefs à formuler contre ces sociétés, contre leur structure, contre leur méthode; mais sans elles l'Europe et le Nouveau Monde n'eussent pas assisté à cet essor prodigieux qui a miraculeusement transformé en un siècle un monde qui était resté à peu près stagnant pendant des milliers d'années. (En 1800 encore on circulait comme dans l'antiquité, on s'éclairait comme dans l'antiquité, on n'avait pas de confort supérieur à celui de l'antiquité.)

Schweiz. Gewerkschaftsbu
BERN. Monbijoustr. 8

Un savant contemporain écrit: « La société anonyme est grande, résistante, élastique, immortelle. Elle est le moyen à la faveur duquel les entrepreneurs de talent peuvent le mieux s'affirmer et avec le plus de facilité. Et elle est en même temps le terrain le plus propre au libre épanouissement des activités les plus audacieuses, des initiatives les plus osées. »

Il est nécessaire que nous mettions en lumière le rôle des sociétés par actions, car certains corporatistes sincères avaient eu bel et bien l'intention de s'attaquer à ces entreprises. Mais ils se sont heurtés à la réalité: la valeur mobilière, le crédit international et l'investissement dépersonnalisé sont l'âme non seulement du capitalisme libéral mais de toute économie moderne. Malheur à l'Etat qui voudrait s'en passer et revenir en arrière. Les corporatistes ne le contestent pas; ils sont devant une triste alternative: le suicide économique du pays ou un régime corporatif... sans corporation! (Car il faut avoir beaucoup d'audace ou de crédulité pour prétendre qu'il existe en Italie, au Portugal et dans les autres dictatures, des communautés vivantes, spontanées et totales.)

Où rencontrer le capital?

Alors, la seule chose à faire au sein de l'entreprise, c'est tout simplement de faire preuve de bonne volonté. Dans l'entreprise même, il n'y a rien d'autre à faire au point de vue social, mais c'est déjà beaucoup. L'erreur est de croire que les conflits sociaux proviennent de frictions entre les ouvriers et ce qu'il est convenu d'appeler le patron. Mais, comme nous l'avons démontré, ce patron n'est qu'un gérant. La corporation n'établirait que des contacts artificiels avec un patron artificiel. Ce qu'il faut, c'est établir la collaboration réelle du travail et du capital. Et ce contact n'est plus possible personnellement dans l'entreprise (où il faut se borner à une entente purement économique), mais sur le plan national, entre représentants sociaux des ouvriers et représentants sociaux du capital en général et du public de placement, soit aux Chambres fédérales, soit aux alentours du Parlement. C'est là au centre entre organisations de faîte qu'on peut parler, les yeux dans les yeux, du revenu national et de sa répartition et, partant, de la rémunération des divers facteurs de la production et de leur collaboration dans l'entreprise même.

Voilà pourquoi les syndicats ouvriers libres vouent une attention si grande aux discussions parlementaires et à la politique économique du gouvernement fédéral, car si, aux degrés inférieurs, le capital se cache et échappe aux contacts, il ne se désintéresse pas du Parlement où, pour défendre ses intérêts généraux, il doit bien montrer le bout de l'oreille, signaler sa présence et s'incarner. Pour négocier effectivement avec le capital, il faut l'embrasser le plus possible dans son ensemble, dans le secteur le plus vaste, c'est-à-dire au moins par des conventions nationales.

Le Droit sans la Force.

Le corporatisme cantonal aurait pour premier effet le fractionnement, donc la destruction de l'unité syndicale. Seule une large base unitaire donne de la force aux ouvriers.

Nous savons bien qu'il y a de bons patrons et que le régime corporatif pourrait être surveillé par des hommes d'Etat justes et bons, mais sommes-nous assez naïfs pour croire que le monde est peuplé d'employeurs angéliques et de justes monarques? Ne bâtissons pas sur le sable! Le corporatisme tend à la « voronisation » du régime des classes et se heurte à la méfiance de tous ceux qui espèrent modifier les relations entre le capital et le travail. La corporation diviserait la société verticalement; à la lutte horizontale, elle ajouterait la lutte verticale. Il ne faut pas se faire d'illusion, le corporatisme sera rétrograde, même contre son gré, car il rompra l'équilibre entre le monde patronal et le monde ouvrier, non en droit (puisque la représentation ouvrière sera égale à celle des patrons) mais en fait puisque la puissance du capital n'aura plus comme contrepoids la puissance unifiée du travail. Il serait surhumain, pour les patrons, de résister au désir de tirer parti de cette nouvelle situation: ils ne renonceront pas à faire pression sur le Droit sans la Force que serait celui des ouvriers. En Italie, adversaires du régime et syndicalistes fascistes eux-mêmes s'accordent sur un point: les contrats de travail ne sont pas observés par les employeurs. Mais, les premiers considèrent cet état de choses comme un vice irrémédiable du système; l'observation des contrats suppose des groupements ouvriers à même de les faire respecter, donc indépendants, aimés des ouvriers membres et craints des employeurs. En Suisse, et partout ailleurs, il serait impossible d'éviter ce résultat; c'est la question des forces en présence qui détermine l'évolution juridique; devant ces forces, malgré tout, le droit se plie ou devient lettre morte, à moins que nous ayons affaire à des saints. Si, pour le moment, les quelques corporations helvétiques ne donnent pas lieu à de telles critiques, c'est aussi parce que leurs ouvriers bénéficient sciemment ou inconsciemment de la situation obtenue grâce à l'action pacifique mais puissante des grands syndicats ouvriers libres.

Une troisième vertu défunte.

L'ancienne corporation, selon de nombreux documents, ressemblait parfois à une coopérative de production, lorsqu'elle était conçue sainement; ce qui faisait sa valeur, c'était la participation de l'ouvrier à la gestion et aux bénéfices. Cette coopération se faisait naturellement et presque inconsciemment. Et lorsque les dernières corporations disparurent, toute une couche de la population, les ouvriers, se trouvèrent presque abandonnés à eux-mêmes. Mais ils s'adaptèrent à cette liberté et organisèrent leurs loisirs en dehors du cadre professionnel. Si donc les corporatistes veulent

refaire du métier le centre de la vie, il faut qu'ils lui redonnent aussi les attributs coopératifs que nous venons de mentionner. Voilà encore une impossibilité qui s'ajoute aux précédentes. D'ailleurs, si le patron est reclus dans son métier, s'il est condamné à ne penser qu'à son affaire, l'ouvrier ne veut pas s'y enfermer avec lui et faire d'un métier l'idéal de sa vie. L'ouvrier peut aimer son métier, mais il en fera toujours un moyen et non une fin. Chose curieuse, — nous l'ajoutons par parenthèse — c'est le syndicalisme libre actuel qui tend à recréer l'idée de la collaboration et de la participation au sein de l'entreprise en se donnant comme fin le régime coopératif: l'unité communautaire, la coopération dans le métier.

Un obstacle d'ordre moral.

Aujourd'hui, la corporation ne peut plus renaître, car elle implique des sentiments de confrérie, d'amitié, de confiance basée sur une connaissance personnelle de l'esprit et du caractère du partenaire, ouvrier ou patron. Seule la promiscuité dans le petit atelier pouvait permettre tout cela. La corporation ne pourrait renaître que par la force qui briserait les organisations ouvrières, car si c'est avec joie que l'on aliène sa liberté en un compagnon que l'on connaît intimement, c'est par contre subir un joug intolérable que d'aliéner sa liberté en un patron que l'on ne connaît pas en tant qu'homme, sans pour cela qu'on le déteste.

Dans son autobiographie, Ford écrit: « Une entreprise gigantesque est trop grande pour être humaine. A mesure qu'elle grandit elle étouffe les personnalités. Dans une grande entreprise l'individualité de l'employeur et celle de l'ouvrier se perdent dans la masse. » — « Pour travailler côte-à-côte, on n'a pas besoin d'aimer. » (P. 107.) — « Il n'existe pas chez nous de rapports fondés sur des sentiments personnels. Les gens s'acquittent de leur travail et rentrent chez eux. Après tout une usine n'est pas un salon. » (P. 131.) — « Dans l'industrie il n'y a pas place pour le patriarcalisme. » (P. 151.) — « Nous ne faisons pas grand cas... de la sympathie personnelle ou de l'« élément humain » dans la vie professionnelle. Il est trop tard pour qu'il en soit autrement. »

Cette évolution est regrettable, mais force nous est de nous y adapter. Rien ne sert de rechigner. L'entente est possible sur un autre plan, comme nous l'avons vu.

La sempiternelle erreur.

Le néo-corporatisme juge tout du point de vue du producteur. Tous les arguments des corporatistes convergent sur ce point: sauver le producteur même s'il faut aller jusqu'au malthusianisme économique pour maintenir les prix. Le corporatisme s'inquiète fort peu de créer des consommateurs solvables. Il n'est pas nécessaire d'expliquer plus longuement pourquoi la plupart des néo-

corporatistes sont opposés au coopératisme. La coopération n'a pas d'ennemi plus dangereux que le corporatisme. Il n'y a guère de doctrines qui soient si nettement opposées l'une à l'autre. Aux coopérateurs clairvoyants d'en tirer les conclusions.

Le corporatisme cristallise l'économie, la fige pour maintenir à tout prix des intermédiaires parfois superflus. Ce qui fait le malheur de la France, par exemple, c'est l'écart considérable entre prix de gros et prix de détail. Or, ce sont les gens qui vivent de cet écart qui sont les plus sensibles aux arguments corporatistes.

Souvenirs encombrants.

Il y eut des luttes implacables ou sein des grandes corporations; il s'y commit même des atrocités, des répressions patronales féroces, des tortures, une misère ouvrière indicible (à Florence, par exemple). Les corporations luttèrent entre elles. Ce ne fut guère idyllique. Tantôt elles servirent d'instrument contre le souverain; tantôt le pouvoir royal en usa contre les seigneurs féodaux (sous les Valois, par exemple). Sur le plan international, l'étatisme corporatif et mercantiliste usa de conquêtes et de violence, tandis que le libéralisme, malgré toutes ses iniquités orienta pendant longtemps les Etats vers le libre-échange pacifique.

L'Europe sans Européens.

Et maintenant ce sont de nouveau les Etats totalitaires, pseudo-corporatistes, qui menacent la paix du monde. Les Etats totalitaires et néo-corporatistes sont autarciques. Ils retirent à la société européenne le bénéfice de la collaboration internationale. La corporation aboutit fatalement à l'étatisme à outrance et à un nationalisme économique qui conduit l'Europe à la débâcle.

Un obstacle d'ordre psychologique.

Le corporatisme, de par sa nature même, part de l'idée que la classe ouvrière est politiquement mineure et que les prolétaires sont incapables de se conduire seuls. Nous n'avons pas l'intention de discuter ici cette question, mais l'obstacle n'en est pas moins très concret. Les néo-corporatistes veulent rendre à l'ouvrier sa dignité, ce qui veut dire qu'il l'a perdue. Ils l'invitent à réintégrer la communauté nationale, ce qui signifie qu'il n'en fait pas partie! L'ouvrier suisse, politiquement souverain, ne veut pas être « un homme sur qui l'on se penche ». L'ouvrier suisse préférerait même la liberté dans la vie simple à la servitude dans l'aisance. D'ailleurs, cette alternative est fausse.

Le corporatisme, les grèves et les lock-outs.

Après un tel bilan, on peut se demander à quoi peut bien servir la corporation. Se borner à tenter d'empêcher simplement les grèves et les lock-outs? Nos conventions nationales (métal-

lurgie) répondent déjà à ce vœu. Organiser et schématiser la production? Une entente entre patrons suffit.

D'ailleurs, en ce qui concerne les grèves, plus les syndicats libres sont puissants, mieux la paix sociale est assurée. Les périodes les plus agitées furent celles des nombreuses grèves dites sauvages, dans les régions où les ouvriers passaient à l'action spontanément sans syndicat et sans direction. Il n'y a pas de meilleure assurance contre les grèves absurdes et arbitraires qu'une caisse de syndicat bien remplie. Cette affirmation peut d'ailleurs s'appuyer sur des données statistiques qui montrent que la fréquence des arrêts de travail est en raison inverse du nombre et de la solidité des organisations ouvrières. David Dale, grand capitaliste minier anglais, disait: « Je tiens à déclarer d'une façon formelle, et c'est le résultat de ma longue expérience dans les domaines les plus variés, que, pour l'employeur, la meilleure garantie du règne de la raison et de l'observation des contrats par les ouvriers, est représentée par un syndicat professionnel fort, c'est-à-dire comprenant un grand nombre de membres et dont le comité exécutif se compose de personnes capables et jouissant de la confiance des ouvriers. »

Les corporatistes ne pourraient éventuellement qu'entamer les grands syndicats libres, ouvriers et patronaux, les affaiblir et, partant, inaugurer une nouvelle ère de grèves et de lock-outs puisque nous venons de voir que plus les syndicats sont faibles, plus ils sont batailleurs. On nous répliquera en nous citant la France; mais il s'agissait pour nos voisins d'une grave crise de croissance anormale.

Conclusion.

Le corporatisme est mort. La valeur mobilière a scellé son tombeau. La preuve en est que partout où l'on a tenté d'appliquer le corporatisme, ce fut par la force étatique. Elle n'est née spontanément nulle part. Elle n'a pas de vie propre. Aucun Etat démocratique n'accuse une floraison corporatiste; et si l'on parle de quelques foyers en Suisse romande, il s'agit uniquement de syndicats créés pour concurrencer et entraver les organisations ouvrières libres.

Les Etats soi-disant corporatistes n'ont fait qu'accoupler les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers. Voilà ce qu'on appelle la corporation! Il suffirait que la dictature s'écroule pour que, le jour-même, tout l'édifice corporatif s'écrase. Le néo-corporatisme n'est pas un organisme vivant, ce n'est qu'un robot, si perfectionné qu'il puisse être. Pour qu'il reprenne vie, il faudrait qu'il retrouve les trois vertus auxquelles nous avons fait allusion (bouclement du circuit économique, incarnation du capital et participation ouvrière). Impossibilité faite de trois impossibilités!